
KOBE – GAC : politiques relatives aux nouveaux gTLD (3 sur 3)

Mardi 12 mars 2019 – 10h30 à 12h15 JST

ICANN64 | Kobe, Japon

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je veux vous dire simplement que nous allons commencer dans cinq minutes parce que j'ai vu qu'il y avait une longue queue pour le café. Donc prenez votre café tranquillement et on commence tout de suite. Merci.

Merci à tous. Je suis désolée du retard. Nous allons commencer nos discussions sur les politiques concernant les nouveaux gTLD. Nous allons commencer par les séries ultérieures de nouveaux gTLD. Nous avons déjà eu une séance sur cette question dimanche. J'espère que tout le monde s'est mis au courant de la situation actuelle et que nous pourrions avoir une discussion intéressante durant cette séance.

Merci Luisa de vous être portée volontaire pour animer cette séance. Et merci encore à Jeff de s'être joint à nous pour cette séance.

Ceci dit, je vais passer la parole à Luisa.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

LUISA PAEZ :

Bonjour à tous. Je suis Luisa Paez, représentant du gouvernement canadien. Je suis ravie d’animer cette deuxième séance sur les séries ultérieures des nouveaux gTLD. C’est un sujet important, non seulement pour le GAC mais aussi pour toute la communauté.

Comme Manal l’a dit, dimanche dernier, nous avons eu notre première séance sur cette question. L’idée était de faire en sorte que les membres du GAC soient au courant des différents processus de PDP, le calendrier et quelles sont les possibilités pour le GAC de faire des commentaires.

Je vais maintenant faire un récapitulatif assez rapide pour ceux qui n’ont pas pu être là lors de la séance précédente.

Dans cette première diapositive, nous avons les différentes séances à l’ICANN où la question des séries ultérieures des nouveaux gTLD sera abordée. Je voulais également attirer votre attention sur le fait que nous avons parlé de cette question dans notre préparation de la réunion avec le Conseil d’Administration. Et nous allons y revenir pour savoir quelles sont les questions que nous voulons poser au Conseil d’Administration par rapport aux nouveaux gTLD et notre avis précédent.

Nous avons donc la séance sur la révision CCT après le déjeuner si je ne m'abuse. Et c'est une séance qui est tout à fait pertinente par rapport à cette discussion.

Ensuite, nous aurons la réunion du GAC avec le Conseil d'Administration où nous allons poser des questions au Conseil.

Voilà donc un récapitulatif des différentes séances où ce sujet est abordé.

Manal s'il vous plaît.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Oui. La révision CCT aura lieu immédiatement après celle-ci, c'est avant le déjeuner.

LUISA PAEZ :

Merci Manal.

Si nous pouvons passer à la diapositive suivante.

Alors lors de la dernière séance, Jeff, l'un des coprésidents du PDP, nous a présenté un excellent document où il nous a parlé des différentes dates possibles pour que le GAC apporte ses contributions. Nous avons attiré l'attention sur l'importance du communiqué d'Helsinki qui a été émis en 2016. Nous y reviendrons plus tard. Nous avons également donné un aperçu des contributions précédentes du GAC au processus EPDP.

Nous ne sommes pas arrivés au point numéro quatre de l'ordre du jour que nous aborderons pendant cette séance, à savoir comment nous allons nous organiser en interne pour pouvoir faire des contributions opportunes et pertinentes à ce EPDP et surtout pour éviter toute situation où les commentaires puissent ne pas être pris en considération. Ce sera le point quatre de l'ordre du jour. Diapositive suivante s'il vous plaît.

Comme on l'a dit lors de la séance précédente, le communiqué d'Helsinki a été émis en 2016. Vous le connaissez mais il est affiché sur l'écran si vous souhaitez le relire. Et cet avis du GAC demande au Conseil d'Administration que les révisions soient prises en compte, que des sauvegardes soient mises en place avant de lancer une nouvelle série de nouveaux gTLD. Diapositive suivante s'il vous plaît. Très bien.

Pour ce qui est de la réunion que nous aurons avec le Conseil d'Administration, nous avons eu une séance de préparation hier et nous nous sommes en quelque sorte mis d'accord sur le fait qu'il serait utile pour les membres du GAC de recevoir une évaluation générale de la part du Conseil d'Administration pour savoir quel est leur point de vue par rapport à l'application de l'avis d'Helsinki jusqu'à maintenant, à savoir dans quelle mesure les révisions en cours [ont fini]. Les analyses seront prises en compte avant le lancement d'une nouvelle série de nouveaux gTLD. Nous en avons parlé lorsque nous avons préparé la

réunion avec le Conseil d'Administration. Nous avons repris dans cette diapositive les discussions que l'on avait eues.

S'il y a des questions en ce moment, je vais m'arrêter ici. Très bien. Diapositive suivante.

Le point trois de l'ordre du jour, vous avez ici une référence au document qui a été créé par le personnel de soutien qui contient un tableau regroupant les différents commentaires faits par le GAC. Nous n'allons pas rentrer dans le détail de ce tableau mais nous voulions vous montrer la liste. C'est un document de neuf pages très bien organisé. Vous voyez ici la table des matières, c'est l'annexe du document. Et j'espère que cela nous donnera l'opportunité de continuer notre discussion avec Jeff, une discussion que nous avons commencé déjà hier, pour savoir s'il y a des divergences ou des accords au sein du EPDP concernant les différentes contributions faites par le GAC. Ce document est très utile pour pouvoir informer les membres du GAC, notamment dans le travail qui sera fait intersession.

Je vais maintenant donner la parole à Jeff pour voir si nous pouvons poursuivre la discussion que nous avons commencée hier. Nous avons abordé la question du programme de soutien aux candidats, nous avons évoqué également le calendrier et les exigences. Jeff, si vous souhaitez profiter de cette occasion

pour mieux informer les collègues du GAC par rapport aux éléments essentiels de ce PDP.

JEFF NEUMAN :

Merci encore une fois de m'avoir invité à participer à cette réunion et à collaborer avec le GAC. J'apprécie énormément cette opportunité. Je suis ravi de ces réunions que nous avons depuis plusieurs réunions de l'ICANN.

Une fois de plus, Cheryl Langdon-Orr ne peut pas être là aujourd'hui. Elle a d'autres réunions. Mais elle vous passe le bonjour.

Un point que je voulais aborder et que je n'ai pas mentionné lors de la séance précédente, un point important, parce que je vois qu'il y a de nouveaux visages et ce travail dure depuis 2016.

Au tout début de notre processus, nous avons envoyé une note à toutes les unités constitutives, les organisations de soutien et comités consultatifs pour qu'ils nous fassent parvenir des documents, du matériel qu'ils avaient présentés depuis 2012, des documents qui seraient liés à des problèmes avec des nouveaux gTLD.

Nous avons fait cela pour répertorier tous ces inconvénients pour nous assurer que toutes les lettres, tous les communiqués et les avis depuis 2012 étaient pris en compte. Je vois Tom Dale

qui est parmi le public. Tom a travaillé avec nous pour collecter les avis du GAC depuis 2012, en fait depuis avant même. Donc nous avons examiné les différents documents, plus de 40, qui après sont devenus plus de 60. Et nous avons pris en compte ces informations.

La bonne nouvelle, c'est que nous avons travaillé là-dessus pour essayer de retracer les avis du GAC depuis la création de notre groupe. Je ne veux pas dire par là que le résultat auquel nous avons abouti est en ligne avec tous les avis du GAC, mais je voulais vous rassurer par rapport au fait que nous avons retracé tous ces avis et nous en avons pris compte.

Je pense qu'un bon point de départ pourrait être les candidatures communautaires. Nous avons très brièvement évoqué cela lors de la dernière séance et je pense que c'est un point important. Comme j'ai dit la dernière fois, il y a eu un certain nombre de points sur lesquels nous nous étions mis d'accord. L'avis du GAC ainsi que le rapport initial ainsi que beaucoup de commentaires étaient d'accord sur un certain nombre de points, à savoir que la communauté sent que la communauté devrait se voir accorder la priorité en cas de litige, mais sachant qu'ici je parle en tant que coprésident du groupe mais je ne peux pas parler au nom de tout le groupe. Je vous donne ici mes impressions. Donc de manière générale, on est d'accord pour donner aux communautés la priorité.

Il y a aussi la notion de faire en sorte que le processus soit plus clair. Et quand je parle de processus, je parle du processus d'évaluation de la priorité communautaire, les informations que doivent avoir les panels, des informations concernant des conflits d'intérêt et davantage d'informations sur la manière dont les décisions sont prises.

Dans la série 2012, nous avons pu constater des incohérences entre les décisions qui ont été prises. Et le Conseil d'Administration à ce propos a mandaté une étude qui s'est penchée sur cette question. La communauté, bien entendu, souhaite que les décisions soient plus cohérentes.

Il y a également un certain soutien pour qu'il y ait un processus qui permette un dialogue avec les candidats en cas de question. Dans le processus actuel, les candidats envoient des informations aux évaluateurs mais les évaluateurs n'avaient pas un processus pour pouvoir revenir vers les candidats en cas de question. Alors cela semblerait être quelque chose que la communauté souhaiterait voir mis en place.

Ensuite, comme je vous ai dit, il y a différentes perspectives, notamment sur le fait de savoir comment définir la communauté. Il y a des commentaires que nous avons reçus, y compris des commentaires du GAC, qui disaient qu'il fallait avoir un regard plus général par rapport à ce qu'est une communauté,

que le système de points n'était pas approprié car vous deviez avoir 14 sur 16 points pour pouvoir bénéficier du statut de communauté et c'était facile de perdre des points dans différents domaines. Et il y a des membres de la communauté qui sentaient que ce n'était pas la meilleure manière d'évaluer le fait de savoir si un candidat représente une communauté.

En même temps, il y a d'autres commentaires venant d'autres groupes de parties prenantes et d'autres individus qui considèrent qu'on doit garder cette définition assez précise de ce qu'est une communauté. Les noms de domaine de premier niveau sont selon eux – je ne veux pas dire liberté d'expression – mais les noms de domaine de premier niveau devraient pouvoir être utilisés par tous et non seulement par des communautés. Donc il y a un vaste éventail de points de vue dans les commentaires que nous avons reçus.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que le groupe doit en discuter pour voir si nous pouvons harmoniser en quelque sorte ces documents ou arriver à des solutions de compromis pour établir l'objectif, à savoir s'il s'agit de candidatures communautaires, ces candidatures devraient se voir accorder la priorité par rapport à d'autres candidatures en cas de litige.

Et pour ce qui est de la notion de communauté, nous avons eu des discussions sur le fait de savoir si une communauté devrait

être à but non lucratif ou si des entreprises à but lucratif pourraient faire partie d'une communauté, par exemple une communauté de commerçants.

Comme je vous ai dit, il y a un vaste éventail d'opinions. Donc je veux vous dire que nous avons reçu beaucoup de commentaires.

Je ne sais pas s'il y a des questions.

LUISA PAEZ :

Merci Jeff. Je pense que votre présentation nous a donné une très bonne idée de ce que vous faites en ce moment.

Et maintenant, je vais demander aux membres du GAC s'ils ont des questions en particulier à ce stade. L'Iran s'il vous plaît.

IRAN :

Jeff, encore une fois, merci beaucoup de venir et de nous avoir donné ces informations.

Quand nous étions réunis avec le groupe, j'ai soulevé la question de la définition de communauté et sur le fait qu'on ne devrait pas donner la priorité à des communautés qui ne sont pas justifiées. Le fait d'être une communauté ne doit pas impliquer qu'automatiquement, elle doit se voir accorder la priorité.

Comment allez-vous harmoniser ces différents points de vue, par exemple ce que vous avez dit par rapport à la communauté,

le fait que la communauté doit être justifiée pour bénéficier d'une priorité, etc. ? Je ne sais pas si en 2019 ou 2020, il faudrait trouver un moyen pour harmoniser tout cela. Les candidatures communautaires sont très importantes pour certains et pour d'autres, pas autant.

Et ce que vous avez dit par rapport aux communautés à but non lucratif est intéressant également. Est-ce qu'une communauté commerciale pourrait se voir accorder une priorité ? Je pense que ce sont des discussions que nous devons avoir avec nos collègues du GAC par rapport à ces questions.

Merci beaucoup.

LUISA PAEZ :

Merci beaucoup l'Iran. Bien sûr, je pense que ce type de question fera partie des discussions de notre groupe pour chercher à trouver davantage de détails. Et cela se fera j'espère pendant la période intersession et au sein du groupe PDP.

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ? La Suisse s'il vous plaît.

SUISSE :

Merci Luisa. Nous espérons à vrai dire voir le concept initial du groupe de travail sur les candidatures qui viennent de la

communauté. Avec le Royaume-Uni et d'autres collègues, nous avons été en faveur de l'étude du Conseil de l'Europe. Vous êtes sans doute au courant de cette étude et des recommandations. Je crois qu'elle contient des conclusions et des recommandations utiles. J'espère donc voir comment cette étude sera incorporée.

Il y a des désavantages du point de vue de la procédure qui ont été identifiés en 2012 qui remettent en question si le processus a été pris en compte dans le traitement des candidatures communautaires.

D'autre part, je crois qu'il y a des délibérations dans le PDP qui ont beaucoup avancé parce qu'il y avait des situations problématiques à cet égard pour ce qui est par exemple des candidatures communautaires qui sont fausses et d'autres qui ne le sont pas. Alors il faut bien voir qu'est-ce qui encourage certaines situations, comme la situation de gaming, et il faut voir comment encourager les communautés. Il faut donc arriver à un équilibre délicat entre ces différents aspects pour aborder cette situation dans les prochains mois.

Si je ne m'abuse, une des conclusions de l'étude du Conseil de l'Europe avait trait à une candidature communautaire qui représente une organisation à but non lucratif. Et il faut se demander si cela est en encouragement correct pour ce type de

candidature. Il y aurait donc moins de volonté de profiter du système de manière indue car il s'agit d'une candidature qui représente un intérêt communautaire ou d'une entité à but non lucratif.

Enfin, comme on l'a déjà dit, nous devrions tenir compte de l'objectif principal, à savoir parvenir à un environnement de TLD avec la diversité et favoriser cette diversité à travers les candidatures communautaires. Pour ce qui est des services publics, il est important de tenir compte de certaines radios, chaînes de télé, etc., alors tous les paliers à la liberté d'expression et à l'aspect commercial. Il y a de la place pour l'intérêt public et la liberté d'expression par exemple une association, une communauté ou l'échange entre différentes communautés.

Merci.

LUISA PAEZ :

Merci Jorge. Vos commentaires sont très intéressants. Je ne sais pas si Jeff veut vous répondre.

JEFF NEUMAN :

Bien sûr. Je suis d'accord du fait que les commentaires sont très pertinents.

Nous avons traité cette question pour voir la diversité dans les domaines de haut niveau, non seulement quant aux types de TLD mais aussi quant à leur fonctionnement. Ceci nous amène à une nouvelle question, à savoir la question des domaines génériques de premier niveau fermés. Alors le Conseil de l'Europe a montré de très bons résultats dans cette étude que vous avez mentionnée. Il y en a qui sont centrés sur des questions procédurales parce que ce sont des questions plus faciles à aborder ; c'est plus facile d'aborder cela que des questions de fond.

Je crois que nous sommes tous d'accord du fait qu'il faut travailler avec plus de transparence et moins de conflit d'intérêts. Voilà des principes qui ne créent pas des controverses du point de vue des processus.

Si on passe aux questions de fond et on parle de la priorité, Jorge par exemple a mentionné le gaming comme une des inquiétudes. Je crois que la crainte face à cette conduite de gaming a fait en sorte que les critères deviennent plus restrictifs. Je suis donc d'accord du fait que ceci crée une difficulté plus grande.

Hier, on a fait un commentaire au forum public, un commentaire disant qu'il faut trouver une manière où toutes les parties intéressées puissent avoir un encouragement conjoint pour

parvenir à un accord et avoir une position initiale et que cette position puisse peut-être créer un obstacle pour des groupes et des personnes à titre individuel. Il est important que l'échange soit juste compte tenu que nous sommes dans une organisation multipartite. Alors tout le monde doit se sentir bénéficié et tout le monde doit avoir le même degré de satisfaction ou d'insatisfaction, d'une manière idéale, de satisfaction, tout cela, à la fin de ce processus.

Pour ce qui est des gTLD fermés, le GAC a donné son avis après la série de gTLD de 2012 et après la divulgation des différentes candidatures. Il y a eu des alertes précoces du GA qui ont donné lieu à de nouvelles délibérations et à un nouvel avis.

Dans cet avis, on a signalé que le GAC ne s'opposait pas au concept de gTLD fermés. On ne disait pas non plus qu'il faudrait les restreindre complètement. Mais le GAC considérait que ce type de gTLD devrait bénéficier au public.

Après la série de 2012, le conseil de l'ICANN a approuvé une résolution disant qu'il s'agissait d'une question très complexe et qu'alors, on ne permettrait plus des gTLD fermés et qu'il y aurait un groupe de travail chargé d'aborder la question.

Je vous rappelle de quoi on parle lorsqu'on dit gTLD fermés. Lorsqu'une organisation demande un terme ou un mot dans n'importe quelle langue, ce mot n'est pas nécessairement lié à

une marque mais plutôt à une catégorie de biens et services. Par exemple, il y a une candidature présentée par un commerce de produits alimentaires qui demande la chaîne de caractères .aliments ou .food en anglais. Cette organisation veut utiliser ce nom de domaine pour sa propre organisation et pour ses filiales. Et il veut fermer l'utilisation de ce mot de la part des tiers. Alors le PDP pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD a considéré qu'il faut traiter cette question parce que le Conseil d'Administration nous a chargé de mener à bien cette tâche.

Nous avons bien évidemment deux positions. Il y en qui disent qu'on ne devrait jamais permettre qu'une organisation contrôle un terme générique et que ce soit le seul utilisateur de ce terme. S'il s'agit d'un terme générique, cette organisation doit permettre l'utilisation de noms de domaine au second niveau et ces noms doivent être disponibles pour le public en général. Il y en a qui disent que si on pense à l'intérêt public, on ne peut pas dire si une organisation ou une personne peut utiliser ce mot générique de façon à promouvoir l'intérêt public en comparaison à l'enregistrement au second niveau de la part du public en général.

Et là, on a trouvé l'exemple de .désastre ou .disaster. On a la Croix-Rouge qui veut avoir un TLD dans plusieurs langues et ce TLD serait .désastre, tout simplement pour s'assurer que face à

un évènement mondial pour demander des fonds, etc. on pourrait utiliser ce domaine .désastre à ces fins.

Imaginons qu'il y a un désastre naturel aux États-Unis par exemple et supposons que ceci se passe à New York. Alors la Croix-Rouge internationale souhaite utiliser newyork.désastre pour collecter des fonds afin d'aider dans cette situation. On pourrait dire que ceci est en faveur de l'intérêt public et que cet intérêt est bien défendu. Si quelqu'un a le registre de .désastre, on pourrait avoir des enregistrements au second niveau sans limitations. Dans ce cas, on a dit la deuxième option favorisait davantage l'intérêt public. Il s'agit là d'une question complexe qui crée des débats passionnés des deux côtés.

Il y a aussi la notion de la liberté d'expression et la titularité d'un domaine équivaut à la liberté d'expression. Je ne suis pas ici pour dire quelle est l'option correcte. Ce que je peux vous dire, c'est qu'il est difficile de travailler entre ces deux positions et parvenir à un accord. Nous avons un avis du GAC à cet égard mais lorsqu'on veut mettre en place des critères qui reflètent ce que veut vraiment dire servir l'intérêt public et lorsqu'on essaie d'avoir ces critères pour que lors de l'évaluation d'une candidature de ce genre on puisse définir si la candidature favorise l'intérêt public ou pas, tout cela est difficile. Il y a aussi l'option de permettre l'avancement ou le progrès de ce TLD et

puis ajouter des engagements d'intérêt public. Puis, il faudra prouver si le titulaire du TLD respecte ses engagements.

Je sais bien que je vous complique un peu la situation mais c'est ce que l'on est en train d'aborder au sein du groupe.

LUISA PAEZ :

Merci Jeff. Je crois que ce sont justement les commentaires que nous voulons connaître. Merci de les partager avec nous ici au GAC et dans nos réunions en personne.

IRAN :

La question de l'intérêt public crée beaucoup de sensibilité. Ceci a été traité pour la première fois dans la transition des fonctions IANA et on n'a pas pu trouver une définition internationale pour définir l'intérêt public. Il y en avait qui disaient qu'il s'agit de quelque chose qu'on veut faire ou pas et que c'est cela l'intérêt public. Alors il faut être prudent lorsqu'on utilise ce terme pour être sûr qu'il est utilisé de manière appropriée.

Il y a un grand nombre d'activités qui sont incluses dans l'intérêt public et cela dépend de quel public, le public d'un pays, d'un autre pays avec des cultures différentes, avec des situations géographiques différentes. Et tous ces facteurs font en sorte que l'intérêt public soit différent. On pourrait parler aussi à l'échelle internationale, on pourrait définir l'intérêt public de manière

globale. Je me rappelle qu'à l'ICG, on se demandait qu'est-ce que c'est que l'intérêt public national ou international et on n'a pas encore trouvé de réponse.

LUISA PAEZ : Merci Kavouss.

JEFF NEUMAN : Merci. Je suis d'accord avec vous. Moi, j'ai commencé à travailler dans cette communauté en 1996 et depuis, je travaille sur cette question. Nous avons des avis du GAC qui indiquent qu'il faut travailler en faveur d'un objectif l'intérêt public. Alors c'est une question complexe et difficile à définir.

On se trouve à un point où on ne peut pas progresser parce que l'avis du GAC indique justement cela, servir à un objectif d'intérêt public. Si on est d'accord avec cet avis, il faut voir maintenant comment faire pour que cela devienne une réalité. Si vous avez des suggestions pour faire ces évaluations, par exemple s'il faut avoir une définition, si cette définition est nécessaire ou bien d'utiliser d'autres critères qui soient satisfaisants pour le GAC, avec plaisir, ces critères seraient utilisés bien entendu.

Un de nos objectifs qui est soutenu par la communauté en général y compris le GAC est de parvenir dans la mesure du

possible à un degré de prévisibilité. Je vous demande donc de m'aider avec vos contributions.

LUISA PAEZ : Parfait Jeff.

LANCE HINES : Jeff, je voudrais savoir votre opinion sur ces candidatures communautaires du point de vue des régions faiblement desservies. Par exemple, il y a une petite entreprise du secteur de la technologie qui veut se porter candidate pour un gTLD. Et par définition, elle appartient au secteur public. Mais cette organisation ne pourrait pas payer cela d'après les circonstances normales. Ils présentent alors une candidature communautaire. Il y a l'impression qu'il y a un groupe qui veut participer mais qui ne peut pas du fait de la manière dont les choses sont organisées en ce moment. Je ne sais pas si cette situation peut être prise en compte.

Deuxièmement, je vois qu'il y a des sociétés ou des entreprises qui offriraient apparemment du soutien financier à ceux qui ne peuvent pas payer pour un gTLD. Je voudrais savoir quelle est votre impression au sein du groupe de travail si cette initiative continue.

LUISA PAEZ : Merci de votre intervention. Jeff, vous voulez écouter tout d'abord toutes les questions ou répondre maintenant ?

JEFF NEUMAN : J'ai une mémoire à très court terme alors je préfère répondre maintenant.

Merci de vos commentaires si intéressants.

En réponse à votre premier commentaire sur les petites entreprises et d'autres candidats qui ne peuvent pas payer les tarifs de candidature, tout cela est étroitement lié au programme de soutien aux candidats. Il y a des travaux en cours à cet égard pour améliorer le programme pour augmenter les initiatives de diffusion, pour arriver à davantage de candidats et pour que les gens soient plus au courant du programme. Mais je crois que cela va au-delà du soutien financier. Cela sert à payer le tarif de présentation de la candidature pour payer le tarif annuel à l'ICANN. Mais il y a aussi du travail en cours pour voir la manière d'aider les candidats du point de vue juridique, opérationnel, technique par exemple. Et dans le groupe, il y a des recommandations pour donner au moins au niveau général ce type d'aide.

Par exemple dans la série de 2012, ceci n'est pas devenu public, ceci n'a pas été diffusé. Mais certaines organisations ont offert

leur soutien technique. Dans le site web des nouveaux gTLD, on avait une page avec des fournisseurs de ce type de services, des services backhand pour les registres, c'est-à-dire des services de fonction technique pour les opérateurs de registre. Et il y avait différentes entités qui pouvaient aider d'autres candidats. Il y avait aussi une liste de consultants, de conseillers sur cette même page qui étaient à même de donner leurs services au cours du processus de candidatures, aussi prêts à aider des candidats à préparer leurs affaires. Mais ceci n'a pas été très diffusé. Et si la personne qui en avait besoin n'a pas pu trouver cela, ce n'était vraiment pas bien organisé. Alors il faut essayer d'améliorer ce type de programmes, il faut essayer de les diffuser davantage pour que les petites entreprises des régions faiblement desservies et dans le monde entier puissent obtenir ce type d'aide.

Dimanche, il y a eu une séance justement sur cette question. On va continuer à l'aborder mais l'aide du groupe de travail du GAC sera très bien reçue.

LUISA PAEZ :

Merci Jeff. Absolument et notamment faire un effort majeur pour justement faire cette diffusion externe.

Il nous reste sept minutes avant la prochaine séance, à savoir la révision du CCT. Je vais accepter donc une question de plus. Et

s'il y a des commentaires, on a au moins cinq minutes pour voir comment nous organiser au sein du GAC pour voir les prochaines démarches à suivre.

SUISSE :

J'essaierai d'être bref. L'étude du Conseil de l'Europe nous donne de bonnes idées pour définir l'intérêt public. En définitive, cela est très lié aux valeurs connectées aux droits de l'homme fondamentaux, la diversité, les groupes minoritaires, l'inclusion et aussi la protection des consommateurs et utilisateurs d'internet.

Bien des fois, ceci a trait à des cas où il pourrait y avoir des défaillances dans le marché. Je ne sais pas si cela peut vous inspirer mais si on regarde les statuts constitutifs, il existe une procédure pour comprendre de quoi on parle lorsqu'on dit intérêt public. Et c'est ce que la communauté signale de manière ascendante. Merci.

LUISA PAEZ :

Merci. Jeff, vous avez des commentaires ? Parfait.

Alors, comme on a peu de temps, nous pourrions peut-être passer à la dernière diapositive et voir comment nous on peut nous organiser pendant la période intersession pour avoir une

proposition sur la manière de mieux nous organiser et de voir quelles sont les démarches à suivre à l'avenir.

Pour ce qui est de ces prochaines activités ou prochaines étapes, l'idée, c'est que le groupe de travail puisse finir l'analyse des commentaires publics. Et par la suite, il y aurait Fabien et d'autres membres de l'équipe de soutien au GAC qui pourraient structurer cette analyse, l'envoyer au GAC avec les commentaires précédents pour voir s'il est nécessaire de demander plus de commentaires, plus de documents, dans certains domaines s'il y a des accords ou des désaccords. Je crois donc que ce sont les prochaines étapes à suivre en termes de procédures.

À Barcelone, on a débattu de la création d'un groupe de travail. Et par la suite, il y a eu d'autres débats pendant la période intersession au sein du GAC et entre les autorités du GAC. Du point de vue des autorités du GAC, on est arrivés peut-être à un accord mais je voudrais vous demander ce que pensent les autres membres du GAC parce que le PDP a créé un groupe réduit avec une liste de diffusion. On pourrait peut-être utiliser un mécanisme similaire pour l'analyse faite par le personnel du GAC et en le comparant aux commentaires précédents. Le groupe est ouvert à tous les membres du GAC mais l'idée serait d'avoir des participants actifs. Nous comprenons bien qu'un bon nombre des membres du GAC ont beaucoup de travail à faire

pendant l'année, alors pour cela, on aurait le soutien du personnel du GAC ; c'est très important de le dire.

Voici une des propositions. Pouvoir réagir car il pourrait y avoir une période de commentaires publics prévue pour le mois de juin. Mais l'idée serait que vu que ce groupe réduit du EPDP a très bien travaillé, et bien on pourrait peut-être le répliquer avec les autorités du GAC avec le soutien du personnel du GAC. Ces délibérations seraient partagées avec tous les membres du GAC ; cela, c'est clair. Et il y aurait toujours la possibilité de faire un appel au GAC dans son ensemble.

J'aimerais écouter votre réaction. Peut-être on pourrait prendre quelques minutes de la prochaine séance et voir comment nous organiser vers l'avenir. On peut toujours réévaluer la question, que ce soit à Marrakech ou à Montréal, voir s'il faut modifier notre manière d'opérer – mais ce serait peut-être une organisation future – et évaluer si cette manière de travailler fonctionne ou pas.

Je pense que vous êtes tous en train de digérer l'idée. Si je n'ai pas été claire... Pardon, il y a une question. La Suisse s'il vous plaît.

JEFF NEUMAN :

Puisque personne ne prend la parole, je reprends la parole.

Je crois que l'élément clé est de tenir compte des progrès du EPDP. Si j'ai bien compris les présentations de Jeff, environ en juin ou juillet, le groupe serait en train de finir le rapport final. Ensuite, il y aura des consultations publiques mais sur des questions très concrètes.

Je pense que nos commentaires jusqu'à maintenant portent sur des questions qu'ils sont en train d'aborder déjà et qui seront définies dans le rapport final. Il serait important de cartographier ces éléments, c'est-à-dire les contributions du GAC et ce que fait le groupe de travail, pour savoir où nous en sommes et voir quels sont les progrès faits au mois de mai. Autrement, ce serait trop tard pour nous pour intervenir. Même s'il y a des points de divergence que l'on pourrait retrouver dans cet exercice de cartographie, nous devons savoir où nous en sommes. Autrement nous allons intervenir dans des phases ultérieures où ce sera beaucoup plus difficile. J'espère donc que cet exercice de cartographie qui sera fait par notre personnel de soutien permettra au groupe de travail et à l'équipe de direction d'intervenir dans les plus brefs délais, une fois que le rapport final sera établi et achevé et qu'il agira en tant que sonnette d'alarme lorsque le GAC devra intervenir pour savoir quand est-ce que nous aurons des problèmes si nous avons des problèmes ou pas par rapport aux conclusions du rapport. De cette

manière, nous pourrons contribuer de manière plus significative.

LUISA PAEZ :

Merci beaucoup. Je vois que la Suisse soutient cette idée de créer un groupe informel, notamment pour pouvoir apporter des contributions opportunes et significatives par rapport à certains sujets. Merci beaucoup.

Je vois l'Iran qui souhaite prendre la parole.

IRAN :

Oui, je pense que l'idée est bonne. C'est un petit peu ce que Jorge avait proposé. Et il faut avoir des volontaires, des désignations ou des auto-désignations lors de cette réunion. Il ne faut pas parler de petits groupes. On va enlever l'adjectif. On pourrait dire groupe du GAC sur les séries ultérieures de nouveaux gTLD. Ce groupe devrait être formé avec désignation de personnes et le mandat serait simple : faire un suivi des développements concernant la nouvelle série de nouveaux gTLD. Mais j'insiste, il faudrait désigner ou avoir des volontaires qui se tiennent prêts à participer à ce groupe. Nous devons avoir des gens qui s'engagent à travailler dans ce groupe. Comme j'ai dit avant, il y a un engagement au niveau du temps ; le groupe dans lequel j'ai travaillé, cela demande six heures par jour. Donc

il faut un engagement assez conséquent. Si on le fait pendant cette réunion, ce serait très utile.

LUISA PAEZ :

Merci l'Iran. On en prend note.

Vu le temps qu'il nous reste, d'après ce que j'ai entendu des commentaires, on voit qu'il y a un certain soutien à la création de ce groupe, de préférence pendant cette réunion. Nous allons donc voir quel type de format aurait ce groupe. Nous pouvons donc poursuivre les discussions pour voir cela. Il y a des inconvénients et des avantages à la création de ce groupe. Nous aurons besoin d'une président pour ce groupe de travail et ensuite, identifier le mandat de ce groupe ou sinon un groupe informel que l'on pourrait appeler petit groupe. Et ensuite, on pourra évaluer cela.

Manal s'il vous plaît.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Oui. Comme vous l'avez bien dit, les groupes de travail comportent certaines formalités et nous ne pouvons pas nous permettre le luxe de consacrer du temps à cela. Comme la Suisse l'a dit, on doit cibler le mois de mai comme date butoir pour notre travail.

Encore une fois, on a des délais un peu serrés et nous devons commencer le travail assez vite. Je conseillerais de parler d'un focus groupe avec un mandat très concret comme Luisa l'a suggéré.

Nous lançons donc un appel à bénévoles qui souhaitent partager ou qui ont les mêmes intérêts que Luisa à se porter volontaires ; envoyez des messages sur la liste de diffusion. Je vois la Suisse qui manifeste son intérêt immédiatement. Merci la Suisse.

LUISA PAEZ :

Merci Manal. Je voulais dire que la Suisse, je vois d'autres mains qui se lèvent, l'Australie et je pense le Yémen. Nous allons donc envoyer un courriel formel sur la liste de diffusion... Les îles Cook, très bien. Je vois aussi la Bosnie-Herzégovine, excusez ma prononciation.

Nous allons conclure notre séance maintenant mais nous allons envoyer un courriel avec un lancement formel d'appel à volontaires sur la liste de diffusion du GAC.

Jeff souhaite prendre la parole.

JEFF NEUMAN : Très vite, vous allez maintenant entendre le groupe de révision CCT. Il y a un certain nombre d'éléments dans notre groupe qui seront évoqués. Et je veux vous rassurer sur le fait que nous travaillons sur ces points aussi. Merci beaucoup et merci de m'avoir invité.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Jeff et merci beaucoup Luisa.

Laureen, si vous pouvez vous joindre à nous pour commencer les discussions sur la révision CCT.

Comme on l'a dit avant, nous allons aborder la question de la révision CCT. Vous avez eu un aperçu rapide ce matin avec la réunion du groupe de travail. Vous avez entendu parlé des 35 recommandations qui ont été élaborées par ce groupe de travail de révision CCT. Pour ceux qui se plaignent des acronymes, il s'agit de la révision sur la concurrence, la confiance et le choix du consommateur.

Merci Laureen d'être ici. Désolée pour le retard. Si vous êtes prête, je peux vous donner la parole immédiatement.

Pendant que vous vous installez, je vais confirmer que le Conseil d'Administration a discuté de ces recommandations. Et il y a comme on l'a appris tout à l'heure trois grands groupes de recommandations dont six ont été acceptées. Quelques autres

ont passé à travers les parties pertinentes de la communauté et d'autres recommandations sont encore en attente de certaines mesures qui doivent être prises.

Je pense que c'était un exercice intéressant de cartographier les décisions du Conseil et les avis du GAC par rapport à ces recommandations.

Je vais m'arrêter ici et je vais passer la parole à Laureen Kapin.

LAUREEN KAPIN :

Je vais essayer de rentrer dans le vif du sujet assez rapidement.

Pour vous donner un petit peu de contexte, le GAC a été impliqué dans la révision sur la concurrence, la confiance et le choix du consommateur pour ce qui est des questions concernant la concurrence et la confiance des consommateurs. En plus, le GAC a fait des commentaires sur la version préliminaire de notre rapport. Et le GAC a également participé même avant le communiqué de Pékin sur la question des sauvegardes qui sont nécessaires pour protéger l'intérêt public, notamment dans le cadre du programme des nouveaux gTLD.

La première équipe de révision après la transition de l'IANA s'est focalisée notamment sur ces questions en particulier, quel était l'impact des nouveaux gTLD sur la concurrence, la confiance et le choix des consommateurs. C'était vraiment une tâche

extrêmement importante sur un sujet important auquel le GAC a contribué.

Il s'agit d'une révision prévue dans les mandats. Dans les statuts constitutifs de l'ICANN, le mandat du groupe y est aussi prévu. Le travail du groupe s'est basé sur un certain nombre d'informations et d'enquêtes qui avaient été menées auparavant. Et c'est basé également sur la définition d'abus que nous avons citée dans la séance précédente.

Donc l'équipe de révision CCT est un petit groupe très collégial avec 17 membres et presque toutes les recommandations sont des recommandations de consensus. Le rapport a plus de 200 pages dont je vous recommande la lecture. Mais si vous ne voulez pas le lire dans sa totalité, il y a un certain nombre d'autres documents d'accompagnement.

Certains d'entre nous avons commencé à analyser les commentaires que nous avons reçus et cette séance a pour but de vous faire part de certaines conclusions que nous avons pu tirer, même si c'est à titre préliminaire. Comme vous le savez tous, avant les réunions, on a beaucoup de travail et nous n'avons pas pu encore examiner tous ces commentaires avec la profondeur qu'ils méritent. Je voulais donc attirer votre attention sur quelques conclusions intéressantes.

Tout d’abord, je voulais souligner le fait que des différentes opportunités que le GAC a utilisées pour faire des contributions, il y a en a une qui a été très importante et c’est le communiqué d’Helsinki. Cela rentre dans le grand thème du séquençage, c’est-à-dire quel est l’ordre dans lequel les choses doivent se passer. Il fallait s’assurer que le Conseil d’Administration considère les résultats de l’équipe de révision avant qu’il lance une nouvelle série de nouveaux gTLD parce que si vous avez une révision sur l’impact de la première série de nouveaux gTLD et que vous voyez vraiment tenir compte de cette révision, il faut vraiment le faire avant de lancer une deuxième série de nouveaux gTLD. Voilà une recommandation importante du communiqué d’Helsinki.

Actuellement, le Conseil d’Administration a considéré les 35 recommandations, a accepté six de ces 35 recommandations et le reste a été séparé dans plusieurs catégories. Ces catégories sont en quelque sorte en suspend en attendant deux activités liées. Entre temps, nous avons un problème de séquence parce que toutes ces recommandations ne seront pas appliquées avant la série de nouveaux gTLD. Et c’est un problème qui devrait être examiné par le GAC pour savoir quels sont les problèmes qui doivent être résolus avant le lancement d’une nouvelle série de nouveaux gTLD. Je voulais attirer votre

attention sur ces éléments pendant que l'on continue d'évaluer les résultats ou les commentaires liés à ces recommandations.

Vous avez donc recommandé que le travail de l'équipe de révision soit pris en compte avant le lancement des nouvelles séries de nouveaux gTLD. Et le fait que certaines recommandations soient en suspend est un élément qui doit être analysé aussi par le GAC.

Je voulais attirer votre attention sur quelques points importants de l'action du Conseil d'Administration. Je vais mettre mes lunettes maintenant.

Tout d'abord, le Conseil d'Administration a accepté certaines recommandations clés et je me dois de reconnaître cela. Tout d'abord, une des recommandations les plus importantes de l'équipe de révision a été celle de formaliser et promouvoir la collecte permanente de données. C'était une très grande catégorie pour l'équipe de révision qui reconnaissait qu'une grande partie des problèmes qu'il faut résoudre bénéficierait d'un processus de collecte d'informations que nous n'avons pas encore en place. Donc c'est une recommandation qui vise à établir un processus permanent de collecte de données. Et cette recommandation a été acceptée, ce qui est positif.

J'essaie de me retrouver dans mes notes... Une autre recommandation qui a été acceptée qui était très importante

pour l'équipe de révision concerne la visibilité des domaines clés de plaintes concernant les nouveaux gTLD et donc la nécessité de collecter davantage d'informations par rapport à ces réclamations liées au nouveaux gTLD. Comme vous le savez, le département de la conformité contractuelle gère les réclamations concernant toute non-conformité par rapport au contrat. Et il y a une page web sur le site web de l'ICANN où vous pouvez voir quelles sont les réclamations reçues.

À l'époque, il n'y a pas suffisamment d'informations concernant le sujet sur lequel portaient ces réclamations. Donc une recommandation a été de faire en sorte que ces informations concernant les plaintes ou les réclamations soient plus étoffées, c'est-à-dire que l'on connaisse davantage quels sont les motifs qui ont mené à faire ce type de réclamation. Donc une fois de plus, c'est une catégorie de recommandations qui a été acceptée et c'est positif.

Une autre recommandation, la recommandation²², rentre aussi dans cette catégorie de bonnes nouvelles des recommandations acceptées, à savoir engager les parties prenantes pour qu'elles mettent en place les meilleures pratiques du marché pour mettre en place aussi des mesures pour protéger de manière raisonnable et appropriée notamment les noms de domaine liés à la santé et à la sécurité financière. Et cette recommandation a été acceptée.

Je vais maintenant passer aux inquiétudes les plus importantes. Je vous recommande ici un tableau très utile qui a été créé par Fabien où l'on inclut les résolutions du Conseil d'Administration de manière plus facile à lire. Cela a été un travail vraiment important et difficile. Et je vous recommande ce document qui est une ressource très importante. Ici, j'ai surligné les principales recommandations qui n'ont pas été acceptées et par rapport auxquelles il faudrait avoir davantage de discussions.

Tout d'abord, la recommandation 11 qui recommandait de mettre en place des enquêtes auprès des consommateurs par rapport à des mesures de la confiance des consommateurs. L'un des problèmes les plus importants considérés par le groupe, c'était de voir dans quelle mesure le programme des nouveaux gTLD promouvait la confiance des consommateurs. Mais on a pu voir qu'il y avait peu d'enquêtes qui avaient des mesures concrètes de la confiance, c'est-à-dire comment peut-on mesurer la confiance des consommateurs, comment pouvons-nous poser des questions qui nous aident à mesurer cette confiance, qu'est-ce que vous faites si vous devez faire une transaction au travers un noms de domaine, est-ce que vous donnez les données concernant vos cartes de crédit. Il était important de pouvoir recueillir des informations pour pouvoir mesurer de manière plus objective cette confiance des consommateurs. Cette recommandation n'a pas été acceptée.

Nous avons eu certaines informations là-dessus et nous devons mener une analyse pour voir si c'est vraiment nécessaire. Cela me semble un peu circulaire. Ce qui nous a amené à faire cette recommandation, c'est que les données étaient insuffisantes. Donc vous voyez qu'il y a un problème ici par rapport à la décision du Conseil.

Et nous pensons qu'une grande partie de ces recommandations va nécessiter une communication plus importante entre le Conseil et l'équipe de révision pour mieux expliquer notre travail et les raisons pour lesquelles nous avons fait ces recommandations. Parfois, on pense qu'on est clair et finalement, on se rend compte que le message n'est pas aussi clair qu'on ne le croyait.

Recommandation 23. Cette recommandation a trait aux secteurs ayant un haut niveau de réglementation, un haut niveau de contrôle, le risque des gTLD de haut niveau de contrôle comme le secteur pharmaceutique, le secteur bancaire, le secteur de la santé. Ce type de secteurs a un très haut niveau de contrôle, ce qui signifie un risque pour le public parce qu'il est fort probable qu'il y ait par exemple un gTLD qui dise représenter une banque ou une pharmacie et qui demande des informations de l'histoire financière ou médicale d'un consommateur. Dès le début, dès le communiqué de Beijing, on a montré le besoin de trouver des mesures de protection dans ce

domaine. Ceci a commencé à Beijing puis dans d'autres communiqués ultérieurs. Là, on signale l'importance d'avoir des mesures de protection pour ces gTLD en particulier.

Dans la recommandation 23, on signale spécifiquement le besoin de collecter davantage d'informations pour déterminer les mesures ayant été prises à cet égard, à savoir les mesures de protection. Et une partie de la recommandation suggérait un auditeur pour évaluer si les restrictions quant à ces gTLD sont mises en œuvre pour ce qui est des restrictions nécessaires. Il faut donc voir si un gTLD a toutes les données nécessaires et voir si on peut acheter ce gTLD, si quelqu'un sans les informations, la licence, l'immatriculation peut acheter un gTLD des finances. Cette recommandation n'a pas été approuvée par le Conseil d'Administration. Nous pensons qu'un des motifs de rejet de la recommandation, c'est que le Conseil veut évaluer le volume et la nature des réclamations des gTLD dans cette catégorie-ci.

On ne va pas nécessairement recevoir de réclamations dans cette catégorie parce qu'on ne sait pas qui va découvrir que quelqu'un qui doit acheter un gTLD l'a en fait acheté. L'absence de réclamation dans ce cas ne veut pas dire l'absence d'un problème. Alors on a une préoccupation à cet égard parce que le GAC a été très cohérent dans son avis sur l'importance des mesures de protection. Et si les mesures de protection ne sont pas respectées, ceci va créer un problème. La recommandation

visé à la transparence à travers un audit. Et c'est une faculté de conformité contractuelle de l'ICANN. Et si cette recommandation est rejetée, on est face à un problème.

Je veux être respectueuse avec le temps alloué pour cette présentation. On a déjà mentionné pendant la séance précédente plusieurs catégories de recommandations qui ont trait à l'utilisation malveillante du DNS, notamment les recommandations 14 et 15. Je ne vais pas rentrer dans les détails mais en général, elles ont trait à des mesures pour réduire l'utilisation malveillante du DNS.

Nous, on considère qu'il y a eu des problèmes de communication ici aussi parce que le Conseil a dit : « Il faut voir quelle est la définition d'utilisation malveillante. » alors que l'équipe de révision a fait une définition détaillée sur la base des contributions de la communauté. Alors pour nous, ce fondement n'a aucun sens.

On continue. Je vais passer maintenant à une dernière recommandation pour finir ma présentation. Cette recommandation est liée spécifiquement au GAC et il s'agit de la recommandation 33. Cette recommandation a été acceptée et j'en fais mention parce que nous, on est le public objectif et ce ne serait pas bien de ma part d'omettre que cette recommandation a mérité l'attention du Conseil. L'avis

consensuel du GAC doit être accompagné de fancements et doit permettre des actions. Dans ce cas, le Conseil d'Administration doit respecter l'avis. Il doit également y avoir un guide de candidature où les processus et les délais sont clairement spécifiés, tout cela pour les gTLD bien entendu. Il s'agit de l'avis du GAC et cet avis doit être le plus clair possible, proposer des actions possibles. Le Conseil d'Administration dit toujours que nous tenons compte de ces caractéristiques de notre avis.

Maintenant, j'ai fini ma présentation. Alors je vous invite à poser vos questions, à formuler vos commentaires et vous pouvez me contacter en dehors de la salle.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Excusez-moi, vous avez jusqu'à 12:15.

LAUREEN KAPIN : J'ai tout fait si rapidement qu'on a du temps supplémentaire.

ÉTATS-UNIS : Cette question n'est pas liée à votre présentation mais elle est apparue au forum public et Jonathan Zuck a posé cette question. Il y a dit qu'il va y avoir une séance à Marrakech. Pouvez-vous nous raconter un tout petit peu de quoi il s'agit ?

LAUREEN KAPIN : Je n'ai pas participé à cette séance. Jonathan, c'est justement la personne appropriée pour vous expliquer de quoi il s'agit. Je n'ai pas pu encore le retrouver. Malheureusement je ne peux pas vous répondre.

ÉTATS-UNIS : Il y a eu des inquiétudes du fait du traitement des recommandations de la part du Conseil et ceci représente un changement significatif dans la manière de travailler. Je ne vois pas très clairement quelles ont été ces inquiétudes et alors dans une réunion de Marrakech, peut-être pourrait-on aborder ces inquiétudes. Je crois qu'il serait intéressant d'y participer à Marrakech.

LAUREEN KAPIN : Merci Ashley. Je vous invite à participer à la séance. Je crois qu'en général, cette séance abordera les révisions et la responsabilité de l'ICANN. C'est la première fois depuis la transition des fonctions IANA. Il y a un nombre important de recommandations qui sont encore en attente pour leur mise en œuvre. Elles n'ont pas toutes été acceptées non plus et ceci ne montre pas le soutien à la révision des processus de responsabilité tel que l'on y s'attendrait. Je crois que c'est l'inquiétude principale de Jonathan.

CHINE : Guo Fung de la Chine. Merci de votre présentation sur les recommandations présentées dans votre rapport. Merci de présenter en détail certaines parmi ces recommandations pour pouvoir être au courant.

Ma question est la suivante. Vous avez présenté quelques recommandations. En ce qui concerne les délibérations au sein du GAC entre les membres du GAC sur ce rapport et les recommandations, comment établissez-vous la priorité des recommandations de sorte à focaliser nos efforts dans la délibération de chacune de ces recommandations ? Voilà ma question. Merci.

LAUREEN KAPIN : Votre question est très pertinente. Je voudrais y réfléchir avant de vous répondre. Je vais présenter par écrit les priorités. Votre question est vraiment très pertinente.

PORTUGAL : Bonjour. Je suis la représentante du Portugal.

Demain, on aura une séance conjointe avec l'ALAC. Nous allons aborder l'interrelation entre le PDP sur les nouveaux gTLD et le

processus de révision du CCT. Et l'ALAC a confirmé la participation de Jonathan.

LAUREEN KAPIN : Voilà, bien. C'est une autre séance au cours de laquelle on pourra approfondir sur la question. Merci de l'avoir signalé.

D'autres questions dans la salle ?

SUISSE : Je voudrais dire que j'ai vu ce tableau si utile que vous venez de nous présenter. J'espère recevoir ces propositions d'actions parce que l'évaluation générale que vous nous avez présentée me préoccupe. Merci.

LAUREEN KAPIN : Ce document a été envoyé hier soir et j'espère que vous pourrez le retrouver. Dans un monde idéal, on aurait distribué ce document il y a des semaines, on aurait pu le lire, approfondir un tout petit peu, je vous aurais envoyé une évaluation et un plan d'action. Mais on ne vit pas dans un monde idéal et on fait ce que l'on peut.

D'autres questions ? D'autres commentaires ? OK. Alors je vais vous faire cadeau de dix minutes pour votre déjeuner.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Laureen de votre participation. On a commencé en retard et on a fini de très bonne heure.

S'il n'y a pas d'autres demandes de parole... J'ai l'Australie.

AUSTRALIE :

Merc. C'est tout simplement pour vous rappeler que nous avons une réunion des ms du GAC du Commonwealth. Hier, ça a été la journée du Commonwealth. Et je crois que 2019 est une année où le Commonwealth sera connecté. Nous invitons donc les membres du GAC et ceux du Commonwealth à se réunir dans la salle d'en bas.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :D'autres demandes de parole ? Alors je vous demande d'être à l'heure à une rencontre de cet après-midi dans cette salle. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]